



Charte de qualité

Chaque consultant adhérent de l'association s'engage sur les principes suivants.

Qualité.

- . Il n'intervient que sur des missions pour lesquelles il dispose d'une compétence suffisante.
- . Il met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour assurer le succès de sa mission.
- . Il respecte tous ses engagements.
- . Pour atteindre ces objectifs, il se fait préciser clairement le périmètre de son intervention.

Respect du client final.

- . Il se doit d'apporter les solutions qui offrent la meilleure adéquation entre le métier du client et les fonctionnalités du progiciel SAP.

Formation.

- . Il se forme en permanence sur les méthodes et outils préconisés par SAP.
- . Il maintient à jour ses connaissances sur la dernière version du logiciel SAP dans ses domaines d'expertise.

Entraide.

- . Il veut constituer un réseau de compétences avec les autres adhérents de l'association. Pour cela, il apporte son aide et partage ses informations en cas de besoin.

Respect.

- . Il s'impose un devoir de respect à l'égard de la profession. Ce faisant, il se conforme à l'esprit de convivialité de l'association.